



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.
3. Correspondance.
4. Nomination d'un·e secrétaire adjoint·e au bureau du Conseil général en remplacement de M. Joao Cruz Meireles, démissionnaire du bureau.
5. Nomination d'un membre à la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture en remplacement de Mme Sandra Berger, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission enfance et jeunesse en remplacement de Mme Sandra Berger, démissionnaire.
7. Nomination d'un·e délégué·e au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme en remplacement de Mme Sandra Berger, démissionnaire.
8. Nomination d'un·e délégué·e supplémentaire au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme.
9. Nomination d'un·e délégué·e supplémentaire au Syndicat intercommunal du Théâtre du Passage.
10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la rénovation de la piste d'athlétisme, du terrain multisports des Murdines, de la clôture et pour le drainage du terrain (quartier des Pommiers).
11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour une étude complémentaire concernant le pôle de gare de Gorgier-St-Aubin.
12. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de 2.95 EPT pour le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement, et pour le dicastère des infrastructures.
13. Informations du Conseil communal.
14. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Fehlbaum, président, ouvre la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Il fait une motion d'ordre selon l'article 69 du règlement général de commune où il est précisé que les séances du Conseil général sont enregistrées. Or, pour faciliter le travail de l'enregistreur, il demande aux membres de l'assemblée d'attendre d'avoir un micro en main et de se lever pour faire leurs interventions.

1. Appel nominal

M. P. Ginggen procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- Mme Emmanuelle Domon Beuret excusée, remplacée par M. Domenico Camarda
- Mme Marika Kreis Jaquet, excusée, remplacée par M. Thierry Rothen.

Retardataire :

- M. Olti Ismaili.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votants, la majorité est à 20 voix.

M. J. Fehlbaum demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

3. Correspondance

M. J. Fehlbaum informe le Conseil général que le président a reçu trois courriers. Le secrétaire, **M. P. Ginggen**, donne lecture de ces trois courriers :

Premier courrier : « *Communications numériques : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour donner suite à la dernière séance de la commission technique, je souhaite vous partager une réflexion sur l'usage de canaux de communications numériques que nous pratiquons entre conseillers, nos commissions et/ou avec nos autorités. Dans nos vies privées, nous sommes nombreux et désormais habitués à utiliser toutes sortes de solutions informatiques et numériques sans trop (plus) se poser de questions sur l'utilisation de nos données par des tiers, voire par les sociétés proposant ces solutions plus ou moins gracieusement. Un adage prétend que « quand c'est gratuit, c'est toi le produit ! ». Dans nos activités politiques, des interrogations devraient être posées de manière plus sérieuse. En se rappelant que seul le droit suisse peut nous apporter une protection légale, pour nous et les administrés que nous représentons. Or, avec certaines solutions, les données échangées peuvent perdre tout ou en partie leur propriété, ainsi que de se trouver soumises à d'autres dispositions de droit. Conséquemment, je vous invite à convenir de solutions qui soient « suisses », du moins auprès de prestataires ayant leur siège et offrant un hébergement en Suisse. Telles que :*

- messagerie au lieu de WhatsApp : Threema ;
- courriels et cloud : prestataires avec hébergement en Suisse (Swisscom, Infomaniak, ...).

En vous remerciant de votre attention, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations. Laurent Affolter, président de la commission technique. »

Deuxième courrier : « Représentation au sein des commissions : Monsieur le président, cela fait maintenant plus de six mois que la législature a commencé et les Vert'libéraux restent toujours plein d'entrain. Nous constatons toutefois que ne pas siéger dans les commissions ne nous permet pas d'appréhender les rapports qui nous sont présentés aux séances du Conseil général de la meilleure des manières. C'est pourquoi nous vous informons que nous allons contacter les président·e·s de toutes les commissions afin de leur proposer qu'un membre de notre groupe siège en tant qu'auditeur·ice libre dans leurs commissions. Cela nous permettra d'au moins entendre les différentes discussions qui s'y tiennent et d'ainsi nous préparer au mieux aux séances du Conseil général et participer à la vie communale ; ce qui tient fortement à cœur au groupe Vert'libéral. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations distinguées. Pour le groupe Vert'libéral de La Grande Béroche, Julien Noyer. »

M. O. Ismaili étant arrivé, il y a maintenant 41 présent·e·s, 40 votants, la majorité est à 21 voix.

Troisième courrier : « À l'attention du président du Conseil général de La Grande Béroche, M. Jean Fehlbaum. Saint-Aubin-Sauges, le 15 décembre 2024 : Monsieur, après consultation du nouvel horaire CFF entré en vigueur le 15 décembre 2024, je me sens obligé de vous interpeller. L'ajout d'une cadence horaire en direction d'Yverdon-les-Bains toute la journée est un réel avantage. Toutefois, ce nouvel horaire apporte un nouveau problème aux habitants de La Grande Béroche et principalement aux usagers de la gare de Gorgier-St-Aubin. Le problème qui me pousse à vous contacter me semble important. Avec le nouvel horaire, tous les trains (selon les informations en ligne) circuleront désormais par les voies 2 et 8. Jusqu'au 14 décembre, ceci n'arrivait qu'aux heures de pointe et uniquement en semaine. Ceci signifie donc qu'à compter d'aujourd'hui (le 15 décembre 2024), la gare de Gorgier-St-Aubin est officiellement inaccessible aux personnes à mobilité réduite jusqu'à nouvel avis. À ces personnes, nous pouvons également ajouter les personnes seules avec des poussettes et potentiellement les personnes avec des vélos. En effet, les voies 2 et 3 sont uniquement accessibles par des escaliers. De plus, le quai entre ces deux voies est trop bas par rapport au plancher des trains. À plusieurs reprises j'ai dû aider des personnes âgées à monter dans le train car la marche était trop haute pour elles. Heureusement pour elles, tous les trains ne passaient pas par ce quai. Je vous invite à essayer l'exercice pour vous rendre compte de la situation. Je trouve étonnant qu'autant d'argent soit investi dans des arrêts de bus accessibles sur le territoire communal pour, qu'au final, la gare soit ignorée. Je suis bien conscient que les CFF exercent une grande influence sur l'aménagement d'une gare mais j'ai l'espoir qu'une solution acceptable puisse être trouvée pour le bien de tous. À ma connaissance, il est possible pour les trains arrivant sur la voie 1 de circuler dans les deux directions. Il serait donc techniquement possible qu'au moins un train par heure circule par la voie 1. Ceci redonnerait la possibilité à tout le monde d'utiliser la gare. Si par malheur cette solution n'est pas envisageable, je suis convaincu qu'il existe un moyen de faciliter l'accès aux trains des voies 2 et 3. Une modification complète de la gare est la solution la plus évidente mais j'imagine que si elle était possible, les travaux auraient déjà commencé. Comme alternative, je peux citer la gare de Colombier. Le quai y était trop bas et des marchepieds ont été ajoutés afin de faciliter l'accès au train. La gare n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite mais les habitants de Colombier peuvent se rabattre sur le tram. Afin que la commune reste attrayante pour ses habitants de toujours, ses futurs habitants, les touristes de passage ou encore les grands événements sportifs qu'elle accueille, le bon sens commande de trouver une solution satisfaisante rapidement. Sincères salutations, David Alfter. »

4. Nomination d'un·e secrétaire adjoint·e au bureau du Conseil général en remplacement de M. Joao Cruz Meireles, démissionnaire du bureau

Le parti Socialiste propose M. Jacques Reift.

« *Applaudissements.* »

5. Nomination d'un membre à la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture en remplacement de Mme Sandra Berger, démissionnaire.

Le groupe PLR propose Mme Sandra Tazzer.

« *Applaudissements.* »

6. Nomination d'un membre à la commission enfance et jeunesse en remplacement de Mme Sandra Berger, démissionnaire

Le groupe PLR propose M. Philippe Pierrehumbert.

« *Applaudissements.* »

7. Nomination d'un·e délégué·e au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme en remplacement de Mme Sandra Berger, démissionnaire

Le groupe PLR propose M. Jean-Daniel Divernois.

« *Applaudissements.* »

8. Nomination d'un·e délégué·e supplémentaire au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme

Le groupe Vert'libéral propose M. Julien Noyer.

Le Groupement propose M. Jean-Philippe Arm.

M. M. Ignoto : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste avait espéré que l'on n'arrive pas à une votation ce soir et que les deux groupes arrivent à se mettre d'accord, donc on demande 2 ou 3 minutes d'interruption de séance pour voir avec les deux groupes s'ils arrivent à se mettre d'accord et à se partager ces deux sièges dans les deux syndicats. Merci.* »

Le président annonce une interruption de séance à 19h47.

Le président annonce une reprise de séance à 19h50.

M. M. Ignoto : « *Monsieur le président, est-ce que vous pouvez juste nous rappeler le nom des deux candidats s'il vous plaît ?* »

M. J. Fehlbaum : « *Pour le groupe Vert'libéral, c'est M. Julien Noyer qui est proposé comme candidat et, pour le Groupement, c'est M. Jean-Philippe Arm.* ».

Les questeurs distribuent les bulletins de vote. Les membres de l'assemblée passent au vote.

Le bureau du Conseil général accompagné des deux questeurs, du chancelier et de l'adjointe au chancelier vont procéder au dépouillement.

Le président, **M. J. Fehlbaum**, annonce les résultats :

M. Jean-Philippe Arm est élu avec l'obtention de 26 voix.

M. Julien Noyer a obtenu 11 voix et il y a eu 4 abstentions.

« *Applaudissements.* »

9. Nomination d'un·e délégué·e supplémentaire au Syndicat intercommunal du Théâtre du Passage

Le Groupement propose M. Claudio Reynaud.

« *Applaudissements.* »

10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la rénovation de la piste d'athlétisme, du terrain multisports des Murdines, de la clôture et pour le drainage du terrain (quartier des Pommiers)

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. H. Assumani : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, les infrastructures du terrain de sport des Murdines sont vétustes et doivent faire l'objet de rénovations. Il y a un montant de CHF 350'000.- qui est inscrit au budget des investissements 2025, que vous avez approuvé la dernière fois. Ces rénovations comportent trois volets : le premier volet est la rénovation du terrain multisports, le deuxième volet est la piste de 100 mètres d'athlétisme et le troisième volet concerne la clôture et la réparation du drainage qui se trouve entre le terrain de sport et le quartier des Pommiers. Concernant la piste d'athlétisme, l'état de cette piste est dégradé, c'est vraiment l'usure naturelle, cette usure peut être constatée par plusieurs trous et bosses. On voit que le tartan est bien gonflé, ce qui fait que ces dégradations représentent un risque pour les utilisateurs qui peuvent se blesser et avoir un manque de stabilité quand on court. Je fais de la course à pied et quand le tartan est gonflé ou avec des trous, il y a un risque d'entorse ou autre. Concernant le terrain multisports, c'est un terrain qui est également endommagé, on peut voir aussi que le tartan est gonflé et comporte les mêmes risques que le terrain multisports. Comme vous pouvez le voir aussi sur les photos qui se trouvent dans le rapport, on voit que le tartan est bien gonflé, avec des trous et là on distingue même le goudron sur cette piste-là. Les rénovations proposées permettront donc d'assurer la sécurité et d'améliorer les conditions d'utilisation ainsi que de favoriser l'attrait des différents sports en particulier pour les jeunes. Et puis, comme ma collègue va vous le dire dans son intervention à la fin, cet espace-là pourra aussi être utilisé par les jeunes quand il y aura la rénovation de la salle de sport de Bevaix. Selon l'article 8 de la loi sur le sport, cet article régit les conditions que les communes doivent mettre en place, à disposition et entretenir des terrains de sport, c'est ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est de répondre à cet article 8 qui dit que c'est aux communes de réaliser ces travaux. Concernant la réfection de la clôture et du drainage de ce terrain, la clôture aujourd'hui qui sépare le terrain d'athlétisme et le quartier des Pommiers est vraiment dans un état très vétuste, elle risque de tomber. Et comme vous pouvez le voir aussi, ce terrain-là, il y a une particularité, il y a une convention qui a été signée avec les villas qui se trouvent tout au long du terrain de foot du côté des Pommiers. Il y a une convention qui a été signée par la commune et il y a un bout de terrain que les personnes habitant les villas peuvent utiliser. Et ce talus-là, qu'ils peuvent utiliser, ce sont eux qui l'entretiennent mais, par contre dans la convention, on dit qu'ils peuvent planter des arbustes qui ne dépassent pas un mètre. Là, aujourd'hui, on a, je dirais, sur une parcelle, il y a des arbustes d'un mètre. Je pense que la commune va faire le nécessaire pour que ces gens puissent respecter la convention qui a été signée en 1997. Aujourd'hui, le Conseil communal demande d'approuver cette demande de crédit de CHF 330'000.-. Cette demande concerne la rénovation de la piste, le terrain multisports et tout ce qui concerne le drainage et la toiture. À savoir que lors de l'établissement de ce rapport, le Conseil communal a demandé deux offres, on a eu juste une entreprise qui a répondu*

favorablement qui fait que le montant qui était devisé à CHF 330'000.- rentre dans les clous. En ce qui concerne ce rapport, il y a eu trois commissions qui ont été consultées : la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture, la commission technique et la commission financière et les trois commissions ont préavisé favorablement cette demande de crédit. Et puis dans le rapport, il est mentionné que le Conseil communal ferait une demande de subvention à la LoRo-Sport mais, malheureusement, ça ne sera pas le cas parce qu'en décembre, comme vous le savez, le Grand Conseil a voté un contre-projet de CHF 36 millions pour financer les infrastructures sportives d'importance cantonale. Et depuis qu'ils ont voté ce crédit, la LoRo-Sport a transmis un courrier à toutes les communes pour dire qu'ils n'entraient plus en matière pour financer les projets communaux. Et par rapport à ces CHF 36 millions, aujourd'hui, le Canton n'a pas encore établi les critères exacts pour savoir quels projets vont bénéficier de ces CHF 36 millions, voilà on est encore en attente. Raison pour laquelle le projet n'aura pas de subvention, peut-être que pour le projet de la grande salle de Bevaix, on pourrait faire une demande pour avoir une subvention. Voilà, j'arrive au bout de mon intervention. Pour terminer, je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition pour répondre s'il y a des questions. Merci Monsieur le président. »

M. John Reift : *« Merci Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues, des infrastructures sportives sûres et de qualité sont essentielles pour notre jeunesse et l'ensemble de la population. Notre groupe a également pris en compte la question des limites de propriété, qui pourrait interpeller certaines et certains, mais estime qu'aucune mesure particulière n'est nécessaire à ce stade. Aujourd'hui, la piste d'athlétisme et le terrain multisports des Murdines sont dans un état préoccupant et présentent des risques. Leur rénovation est une nécessité. Avec l'arrivée temporaire des élèves de Bevaix sur ce site, il est urgent d'agir. Ce projet est soutenu à l'unanimité par les commissions concernées, et le groupe Socialiste y apporte son plein soutien. Je vous remercie. »*

M. S. Saam : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR préavisera favorablement cette demande de crédit. Effectivement, la convention, à notre sens, mérite quand même d'être réétudiée, voire mise à jour puisqu'elle date de 1997, encore au nom de la commune de Bevaix, donc je pense que même si aujourd'hui il n'y a pas de souci, c'est quand même bien d'avoir un œil attentif par rapport à ça. Voilà. »*

Mme N. Burri : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Vert'libéral a pris connaissance de cette demande de crédit d'engagement et il l'acceptera telle qu'elle a été présentée. »*

M. P.-A. Dumoulin : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement va soutenir cette demande de crédit. »*

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la rénovation de la piste d'athlétisme, du terrain multisports des Murdines, de la clôture et pour le drainage du terrain (quartier des Pommiers) est accepté à l'unanimité.**

11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour une étude complémentaire concernant le pôle de gare de Gorgier-St-Aubin

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue.

Mme Z. Nater : *« Monsieur le président, chers et chères collègues, le groupe Socialiste refuse d'entrer en matière pour ce point. Bien que conscientes et conscients de la nécessité d'aller de l'avant avec ce projet important, nous déplorons grandement le fait que ce rapport ne soit pas passé en commission d'aménagement du territoire comme il se doit. Ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se produit et il a déjà été signalé qu'il est important que les*

dossiers soient traités en commission et pas par simple voie de consultation électronique. De plus, le dossier du pôle de gare est un dossier sensible au sein de notre commune, il semble primordial de respecter les représentantes et représentants de la population qu'est notre législatif. Encore une fois, la raison de ce refus d'entrée en matière représente bien un désaccord sur la forme mais en aucun cas sur le fond du rapport. De ce fait, nous demandons que le projet puisse passer en commission d'aménagement du territoire avant d'être voté en séance du Conseil général. Merci de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour cette non entrée en matière. Je pense qu'il est important à ce stade quand même de préciser deux-trois choses. En effet, je ne peux pas contrecarrer, en tout cas pas complètement, ce qui vient d'être dit. Par contre, signaler que le 3 février, j'ai envoyé un rapport qui concernait la demande de crédit à la commission de l'aménagement du territoire en précisant que, compte tenu de mes vacances qui commençaient le lendemain et qui iraient jusqu'au 18 février, je ne pouvais pas convoquer une séance de la commission de l'aménagement du territoire et des transports mais que je proposais quand même que les intéressés puissent se rendre une semaine plus tard, soit le 10 février, à une séance qui était prévue, séance de la commission des finances groupée avec celle de la commission technique. Évidemment, c'était une invitation et pas une convocation formelle et je crois que cela m'est reproché. Précisons qu'entre ces deux commissions finances et technique, deux membres font partie de la commission de l'aménagement du territoire. Précisons également que deux membres ne faisant pas partie de ces deux commissions, soit deux membres de la commission de l'aménagement du territoire, se sont rendus à cette soirée du 10 février et ont suivi les débats, sur ce point précisément, qui ont duré environ 45 minutes. Alors, bien sûr, j'aurais dû être plus directif dans mon e-mail du 3 février et peut-être que c'est comme cela que je dois interpréter cette demande de non entrée en matière et, à l'avenir, je ne ferai plus d'invitation ou de proposition mais effectivement je m'engage à convoquer les séances et à ne pas les inviter. Ceci étant précisé, permettez-moi de vous donner quelques informations quant à l'évolution de ce dossier de la MPAL « pôle de gare de Gorgier-St-Aubin ». Le 11 décembre 2024, la MPAL est signée par le Conseil d'État. Le 10 janvier 2025, la signature est rendue publique par publication dans la Feuille Officielle. Parallèlement, l'exécutif rencontre les porteurs de projet, aussi bien ceux de gare Sud que de Combamare, ça se passe le 4 décembre, le 14 janvier, le 19 février et les prochains rendez-vous sont fixés les 24 mars et 31 mars. Le but de ces séances est de coordonner les calendriers et de permettre aussi bien aux porteurs de projet qu'à la commune de développer intelligemment l'ensemble du secteur tant qu'il est important de coordonner les liaisons entre les parcelles privées et les parcelles publiques, que d'organiser des perméabilités au sein des parcelles privées. De même, rencontrer les CFF est agendé au 26 mars prochain et je profite de préciser ici que les nouveaux plans de la gare, ça répondra partiellement à la lettre qui a été lue en début de séance, nous ont déjà été présentés avec des accès au P2 par des rampes. Je me permets de vous rappeler que les autorités sont engagées envers la population, engagement visant à intégrer cette dernière dans les réflexions et le développement de ce secteur et pour tenir ses engagements, la Commune se doit de tenir la barre. Tenir la barre de ces développements. Laisser les porteurs de projet seuls serait manquer à nos responsabilités et à nos engagements. Au stade de cette demande de crédit, il n'y a pas encore de travail de fond qui a été réalisé, ni par le Conseil communal ni par les mandataires, donc les bureaux spécialisés qui devront travailler sur ces études, et à la suite de la rencontre du 10 février, un commissaire de l'aménagement du territoire s'est inquiété du risque que les commissions ne soient pas impliquées dans les processus en lien avec ces études complémentaires. Alors soyons honnêtes, j'ai été un peu surpris à la première lecture de ce message, mais j'ai compris que ce qui était évident pour moi ne l'était pas forcément pour l'auteur. En effet, le rapport a donc été légèrement complété afin de lever tout doute par le paragraphe suivant : « Il convient de noter que les temps de consultation indiqués en vert ci-après, donc dans un tableau du temps, correspondent notamment aux moments lors desquels il est prévu de consulter les différentes commissions impliquées dans les processus. À ce stade, les commissions des finances et technique ont pu échanger en séance sur ledit rapport et la commission de l'aménagement du territoire et des transports l'a reçu par voie électronique. Les diverses commissions du Conseil général seront sollicitées, en fonction des sujets, tout au long du processus. ». La consultation et le travail avec les commissions du Conseil général dans chacun des domaines pourra se faire une fois que les données seront

fournies par les porteurs de projet. Je veux dire par là que les règlements des deux pôles, qui ont été validés par votre autorité, et indirectement par la population, précisent qu'il y a des fourchettes pour les activités, des pourcentages pour des logements, également il faudra fixer un nombre de logements avec encadrement pour chaque secteur et ces éléments-là sont encore à définir ce qui permettra, une fois qu'ils seront connus, de savoir comment orienter les études par rapport à la réalité de ce qui se construira. Alors ce soir, valider la demande de crédit permet de conserver le siège du pilote, de la coordination des aménagements de ce secteur, et je serais déçu qu'un groupe dans quelques mois viennent me poser la question : « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? ». Voilà, j'en ai fini pour cette intervention, elle est peut-être un peu longue mais je pense qu'elle méritait que toute la lumière soit faite sur ce qu'il s'est passé et l'objectif de ce projet est vraiment l'importance de pouvoir maîtriser ce qu'il se passe. Merci pour votre attention, Mesdames et Messieurs. »

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je crois que l'on outrepassé presque le débat de l'entrée en matière. Je suis effectivement l'auteur de l'e-mail à notre conseiller communal qui s'insurge sur la procédure de consultation qui n'a pas été respectée. Je soutiendrai donc la non entrée en matière en tant que président de la commission de l'aménagement du territoire et des transports et je demande une suspension de séance pour que l'on puisse en discuter entre les groupes. Merci. »

Le président annonce une interruption de séance à 20h19 pour une durée de 10 minutes.

Le président annonce la reprise de séance à 20h27.

➤ **Soumise au vote, l'entrée en matière est refusée par 22 voix.**

12. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de 2.95 EPT pour le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement, et pour le dicastère des infrastructures

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

Mme C. Muster : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'abord d'attirer votre attention sur l'importance cruciale de cette demande d'augmentation de 2.95 EPT dans le cadre des dicastères des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement et des infrastructures. Après un semestre au sein de cette nouvelle législature, nous avons identifié des lacunes significatives dans la partie administrative et opérationnelle de ces dicastères. Ces insuffisances freinent leur efficacité et, par extension, affectent la qualité des services offerts à nos concitoyens. L'augmentation proposée comprend 1.95 EPT pour le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement. Cette mesure permettra de créer un poste de chef de service et d'ajouter une collaboratrice administrative afin de répartir équitablement les charges et de répondre à l'accroissement des projets tels que la salle de gym double à Bevaix et l'ancien Hôpital de la Béroche. Cette augmentation d'EPT nous est nécessaire pour les points suivants : actuellement, les tâches administratives et techniques sont réparties de manière inefficace entraînant des retards et des dysfonctionnements. Outre les projets immobiliers ambitieux, le dicastère des bâtiments doit gérer un patrimoine communal en constante évolution, ainsi que les besoins croissants de nos concitoyens. Nos concitoyens méritent des services de qualité. L'investissement dans des ressources humaines qualifiées est essentiel pour répondre à leurs attentes avec professionnalisme. Certes, le coût total de cette augmentation est une somme significative. Cependant, il s'agit là d'un investissement stratégique réparti de façon équilibrée entre les différents postes budgétaires des dicastères concernés. Les commissions compétentes, c'est-à-dire les commissions technique et des finances, après une analyse approfondie, ont d'ailleurs exprimé un avis favorable à cette demande. En conclusion, en soutenant cette augmentation de 2.95 EPT, vous contribuez directement à améliorer l'efficacité des services publics de notre commune, à renforcer notre attractivité et à répondre aux besoins croissants de notre population. C'est pourquoi je vous invite à voter en faveur de cette demande, avec confiance et responsabilité. Je vous remercie pour votre attention et je passe la parole à Monsieur Rognon. »

M. M. Rognon : « Merci Monsieur le président, oui effectivement, ce n'est pas souvent que l'on coécrit des rapports, c'était un exercice agréable à réaliser. Madame Muster a bien rappelé la nécessité. De manière générale, quand l'exécutif demande des EPT supplémentaires, c'est longuement réfléchi depuis longtemps, on en discutait déjà lors de la précédente législature, il faut le construire, il faut l'argumenter et c'est ce qu'on propose ce soir. Il y a la nécessité pour nous de scinder les équipes administratives qui travaillent actuellement sur nos deux dicastères et qui rendent certaines tâches assez complexes. Dans le rapport, il y a certaines tâches qui sont listées qui sont à charge de l'administratif de mon dicastère, du dicastère des infrastructures, et vous avez toutes les tâches qui ne sont pas, ou pas assez, réalisées. J'en ai là comme exemple : l'établissement et le suivi des demandes de subvention qui sont très souvent faites en retard, très souvent on bénéficie par chance d'une certaine compréhension des services de l'État sur ces demandes qui peuvent arriver tardivement. La gestion des arrêtés, des bases légales, des servitudes qui posent souvent, parfois pas des problèmes directs mais que nos futurs représentants retrouveront. Le contrôle des comptes soumis à TVA, on a aussi beaucoup de retard dans ce domaine-là malheureusement. Et je pense un point crucial et primordial c'est la communication. En tant que chef de dicastère des infrastructures, je participe régulièrement et très souvent aux assemblées villageoises qui relaient très, très, très souvent des problématiques qui ont trait aux routes, à l'eau potable, à l'eau usée, à l'éclairage public, à la gestion des déchets. Il est nécessaire que notre dicastère puisse mieux communiquer à sa population avant de prendre des mesures, pendant qu'on les prend et une fois qu'on les a prises et ça, forcément, ça demande des ressources. Je pense aussi qu'il y a une base juridique qui est à réaliser de la part des services, pas uniquement moi, par le juriste que je suis, mais aussi de manière générale dans les services, il faut former nos collaborateurs à l'aspect juridique de notre activité en tant que collectivité publique. Et pour la question technique, effectivement, on a réalisé beaucoup de projets ces derniers temps que ce soit la réalisation du plan général d'alimentation en eau, on a nos projets de STEP qui sont actuellement en train d'être montés et ces projets-là révèlent beaucoup de problématiques et de défauts d'entretien, des défauts d'entretien qui ne datent pas forcément de la fusion, qui sont souvent antérieurs, ou des choses qu'on doit améliorer dans notre gestion courante des activités. On parle notamment, pour la question des eaux usées, l'analyse des eaux parasites, on se rend compte en soulevant des regards que tout d'un coup, alors qu'il ne pleut pas, on a des apports d'eau claire qui terminent dans nos eaux usées. Toute cette eau-là, qui est de l'eau propre, se retrouve à la STEP et pour trouver d'où viennent ces eaux, cela demande du travail qui est conséquent. On n'a pas le temps de le faire à l'heure actuelle, donc il y a énormément d'eau propre qui est traitée à la STEP pour être renvoyée un poil plus propre qu'avant dans le lac. La mise en séparatif, la mise en œuvre du PGE est un travail de tous les jours. On doit vérifier aussi, parce qu'on a des chantiers sauvages, des chantiers qui n'ont pas fait l'objet de permis de construire, c'est aussi notre travail d'avoir ce rôle de police et qu'actuellement on ne peut pas faire. Quand je dis police, on s'entend, c'est vraiment de pouvoir veiller à ce que nos infrastructures, notamment les infrastructures qui sont payées par des domaines autofinancés, donc par les taxes qui ne tiennent pas du tout en compte la capacité contributive des consommateurs, soient utilisées à leur bon escient et pour ça, il faut que l'on puisse investir dans le personnel. Il y a la nécessité d'une personne qui réalise la planification de ces entretiens, qui contrôle, qui gère ces services industriels et cette personne-là ne doit pas être le chef de service. Le chef de service a un boulot de planification sur nos grands projets, il doit accompagner les bureaux d'ingénieurs, etc. et je pense que c'est un mauvais calcul d'avoir un chef de service pour faire des boulots qui sont des boulots d'exploitation. Ces demandes-là sont nécessaires à la bonne marche du service, ne vous inquiétez pas si vous deviez les refuser, on continuerait d'alimenter les gens en eau potable, on continuerait d'épurer nos eaux, on continuerait d'éclairer nos routes, mais par contre on le ferait de nouveau, excusez-moi le terme, un peu à l'arrache et on parerait uniquement au plus pressé, ce qui n'est pas la meilleure manière de planifier des gestions d'infrastructures comme les nôtres. Je vous remercie pour votre attention et je suis à disposition pour toutes questions. »

M. S. Lutz : « Monsieur le président, chers collègues, le groupe PLR est très partagé sur cette demande et a exprimé une majorité de votes d'abstention et de refus et laissera donc le choix de vote à ses conseillers et conseillères généraux. Bien que nous pensons qu'il est crucial que chaque dicastère important puisse bénéficier d'un chef de service, notre groupe manque

clairement de visibilité sur la répartition des charges et de missions entre les chefs de dicastère et les chefs de service. Le « qui est responsable de quoi et qui fait quoi dans la réalité ? ». De plus, les dernières demandes d'EPT additionnelles qui ont été acceptées nous laissent penser qu'il n'y aurait plus de demandes supplémentaires à court terme, sauf exception, par exemple des exceptions liées à l'ancien Hôpital. Le manque d'anticipation et de vision sur les besoins d'EPT est également un point que nous souhaitons soulever. Finalement, le timing de ces demandes d'EPT n'est pas des plus propice. En effet, il intervient juste après le vote du budget 2025. Oui il y a une augmentation de projets ambitieux, mais doit-on absolument tous les mener en même temps ? Car si c'est le cas, on peut directement voter 20 EPT supplémentaires. Nous devons trouver un juste équilibre entre nos projets et nos ressources. Pour conclure, notre groupe n'exclut pas, à l'avenir, de proposer par exemple la création d'une commission de gestion ou autre instrument dont l'objectif serait d'apporter un peu plus de visibilité sur les équilibres de charges entre notre exécutif et notre administration. Équilibre de charges mais aussi de clarté dans les missions et les cahiers des charges. Merci pour votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a discuté et a décidé de proposer la liberté de vote. Personnellement, j'ai décidé de voter oui, favorable à cette demande, car je pars du principe que je peux faire confiance à notre Conseil communal. Je vois très mal que l'on demande trois postes en plus si ce n'était vraiment pas nécessaire. Nous sommes dans un monde où il y a de plus en plus de paperasse, on a de gros projets comme la grande salle, l'Hôpital, la STEP, tout ce qui a été dit avant. J'estime que l'on doit aussi accorder du personnel pour pouvoir avancer dans les projets. Je demande aussi que le personnel que l'on va engager soit des gens de qualité, parce que j'ai l'impression que ce n'est pas toujours le cas. Et j'ai une dernière question, est-ce que l'on est dans une commune où il y a beaucoup d'absentéisme ou pas ? C'est quelque chose que j'aimerais savoir, à titre personnel. Merci. »*

M. J. Noyer : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le présent rapport a laissé le groupe Vert'libéral dubitatif et partagé. Il nous est présenté un second rapport avec une demande d'augmentation du nombre d'EPT en moins d'une année de législature. Nous avons de nouveau l'impression qu'il manque une stratégie globale et que le présent rapport amène des demandes de parer au plus pressé sans pour autant se projeter vers le futur. Il faut de l'ambition notamment au niveau de la rénovation énergétique des bâtiments. Le parti Vert'libéral s'attend à une stratégie qui permette d'atteindre les objectifs fixés par le plan climat cantonal. Par exemple, nous serions prêts à valider des EPT de chef-fe-s de projets qui s'inscriraient dans une stratégie claire du Conseil communal de réduction de la consommation des bâtiments du parc immobilier de la commune. En l'état, nous avons l'impression que l'organigramme de ce début de législature est subi, raison pour laquelle des demandes de réorganisation et de nouveaux EPT arrivent. Nous invitons le Conseil communal à nous présenter une stratégie claire afin d'anticiper les futures demandes de crédit en identifiant la nécessité de ressources humaines pour arriver à ses objectifs. Nous soulignons encore notre surprise à la lecture de l'arrêté et plus particulièrement de son article 3. Nous peinons à comprendre comment le budget de l'exercice 2025 peut être augmenté au prorata temporis de neuf mois de charges nouvelles de personnel. En effet, en tenant compte du délai référendaire et de la mise au concours des postes, il y aurait lieu de compter six mois de charges supplémentaire de personnel et non pas neuf mois. En conclusion, bien conscient que la situation n'est pas agréable pour les chef-fe-s de dicastères, notre groupe est partagé sur cette demande d'augmentation d'EPT et chacun votera en son âme et conscience. Je vous remercie pour votre attention. »*

M. L. Affolter : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les réflexions conduites depuis de nombreux mois par nos deux conseillers communaux, Madame Muster et Monsieur Rognon, ont par deux fois été présentés et largement partagés avec la commission technique. Ces besoins d'EPT auraient pu être annoncés lors de la présentation du budget 2025, il est cependant parfois nécessaire de penser grand afin d'agir juste et il est donc préférable d'attendre une adéquate maturité. Étant convaincu de l'à-propos de cette augmentation de 2.95 EPT, le groupe Socialiste va l'appuyer. À l'éclairage de ce rapport, nous retenons que les deux dicastères manquent de moyens pour piloter les nombreux projets à*

réaliser les prochaines années. Nous félicitons nos deux conseillers communaux pour leur clairvoyance et l'anticipation de ce rapport. Avec nos remerciements. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation de 2.95 EPT pour le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement, et pour le dicastère des infrastructures est accepté par 23 voix pour, 10 contre et 7 abstentions.**

13. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a eu un petit souci informatique aujourd'hui sur l'ordinateur de Madame Muster, alors je commence. Simplement vous dire qu'en 2025 a commencé l'offre des transports publics et notamment pour les personnes de 65 ans et plus au bénéfice de prestations complémentaires (ci-après : PC). Pour permettre que ce projet fonctionne et qu'on puisse conseiller ces personnes âgées, on leur a écrit à toutes et ouvert une ligne au service de la population de façon à ce qu'elles puissent comprendre quelles sont les démarches. L'envoi a été fait dans le courant de la semaine passée et on a déjà pas mal de téléphones qui arrivent chez notre collaboratrice, qui est la représentante ou la répondante pour ces questions-là. On est vraiment satisfaits. Nous avons mis en place une option supplémentaire, dans les différentes discussions que l'on a pu avoir avec certains d'entre vous, entre nous évidemment, il s'est avéré que c'était peut-être compliqué pour certains bénéficiaires des PC de pouvoir accéder ou acquérir un abonnement à moitié prix, certes, mais qui vaut encore un peu plus de CHF 370.-, donc on est parti sur une option de cartes journalières, ce qui permet de faciliter les accès pour certaines de ces personnes, notamment d'un point de vue financier. Donc la démarche fonctionne bien et on se réjouit d'avoir encore plus de chiffres à vous partager quand l'année sera un peu plus écoulée que maintenant. Merci pour votre attention. »*

Mme C. Muster : *« Merci Monsieur le président, en effet, quelques petits problèmes informatiques. Comme vous avez pu le recevoir cet après-midi, notre communiqué de presse concernant le restaurant-bar de la plage de Saint-Aubin-Sauges sera repris par Madame Hirschi. Ce restaurant se prénomme « Le Colibri » et ouvrira ses portes le 1^{er} avril de cette année. Cette personne, Madame Hirschi, a une expertise et un engagement auprès de la restauration qui a motivé notre choix auprès d'elle et on se réjouit d'aller déguster et découvrir son « petit cocon », comme elle le prénomme, pour partager un moment convivial. Pour information également, ce restaurant a nécessité quelques travaux qui avaient été demandés par l'État, les services de l'État notamment concernant l'évacuation des eaux avec une chambre de séparation à huiles et puis remise en état de toute la partie cuisine du restaurant. Après une partie a été réalisée par la future tenancière pour vous accueillir dans une ambiance feutrée. Je vous remercie. J'ai une deuxième information concernant l'évolution du projet de la double salle de gym de Bevaix. Suite à l'acceptation du crédit en décembre 2024, non pardon, qui a été voté en octobre 2024, avec délai référendaire à décembre 2024, nous avons pu démarrer une séance commune avec les différents travaux qui sont en lien avec la salle de gym, notamment la mise en place des halles provisoires qui se situeront sur le stade des Murdines. Cette information peut être intéressante parce que ça signifie que si nous arrivons à installer les halles provisoires, les élèves pourront être déplacés dans ces halles à la rentrée scolaire de cette année, afin de débiter les travaux de la nouvelle salle d'ici cet été. Voilà. »*

14. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. J. Fehlbaum annonce qu'une résolution du parti Socialiste a été déposée.

Mme D. Vantaggio-Campa : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la résolution qui vous est présentée ce soir fait suite à une première pétition qui a été lancée en 2024 et qui avait récolté plus de 900 signatures. Ensuite, en décembre 2024, les CFF ont introduit une révision des horaires sur la ligne ferroviaire desservant La Grande Béroche et nous avons malheureusement dû constater que le service de transports par bus assuré par Car Postal n'a pas ajusté ses horaires en conséquence. Cette absence de coordination a entraîné une inadéquation importante entre les correspondances des lignes de bus et le nouvel horaire ferroviaire des CFF, causant des désagréments significatifs pour les usagers. C'est à la suite de ceux-ci qu'un groupe d'habitantes de La Grande Béroche a lancé une seconde pétition en ligne et elles ont récolté 800 signatures. Ce qui prouve bien qu'il y a une nécessité urgente de modifier ces dysfonctionnements pour le bien de notre population. Comme cité dans ladite pétition, la gare CFF de Gorgier-St-Aubin constitue un point de connexion essentiel pour les voyageurs, reliant la région aux grandes villes et centres d'activités. Or, la mise en œuvre des nouveaux horaires a considérablement réduit la qualité des correspondances entre les bus et les trains entraînant des retards et des pertes de temps importants pour les usagers. Il y a donc urgence de prendre au sérieux cette requête. Merci pour l'attention que vous porterez à notre résolution. »*

Le secrétaire, **M. P. Ginggen**, donne lecture de la résolution : « *Résolution du Conseil général de La Grande Béroche du 10 mars 2025 : Dysfonctionnements des transports publics et impact sur la mobilité locale. À l'attention du Conseil général de la commune de La Grande Béroche. Mesdames et Messieurs, les récents changements dans l'organisation des transports publics ont entraîné de nombreux dysfonctionnements impactant directement la mobilité des habitant·e·s de notre région. Plusieurs citoyen·ne·s ont fait remonter des difficultés majeures, notamment en ce qui concerne la desserte locale, les correspondances avec les trains et les conditions de transport des élèves. Nous relevons en particulier les problématiques suivantes :*

1. Boucle 60 « Gorgier-St-Aubin-Provence »

- *cette ligne ne dessert plus Provence, malgré son appellation ;*
- *à St-Aubin, elle ne s'arrête pas au centre mais uniquement à Crêt-de-la-Fin, Collège et Hôpital ;*
- *retards récurrents empêchant la correspondance avec le train de Neuchâtel (H+17) ;*
- *bus régulièrement bondés, entraînant des suppressions d'arrêts (notamment Senet) ;*
- *absence de correspondance au retour depuis Neuchâtel, obligeant les usager·ère·s à effectuer un détour par Concise (trajet de 1h03, avec un surcoût).*

2. Ligne 612 « Gorgier-St-Aubin – Boudry »

- *malgré de bonnes connexions avec les trains, le temps de transfert reste court, surtout pour les personnes à mobilité réduite ;*
- *peu d'usager·ère·s depuis/pour Gorgier-St-Aubin, cette ligne étant principalement utilisée par les habitant·e·s de Bevaix en direction du Littorail.*

3. Ligne 63 « Gorgier-St-Aubin – Yverdon »

- *ne dessert plus les trains de manière efficace, remettant en question son utilité actuelle.*

4. Correspondances à Neuchâtel

- *dégradation généralisée des correspondances, notamment vers La Chaux-de-Fonds et Berne ;*
- *temps de trajet considérablement rallongés (ex. : 1h10 pour La Chaux-de-Fonds, nécessitant parfois l'usage de la voiture jusqu'à Chambrelieu) ;*
- *coût des trajets pour Berne plus élevé par Yverdon-les-Bains et absence de possibilité de billet optimisé via Neuchâtel.*

5. Sécurité et infrastructures en gare de Gorgier-St-Aubin

- *problème de sécurité aux abords de la gare en raison du nombre croissant de véhicules déposant les élèves ;*
- *manque de places de parc et d'un local sécurisé pour les deux-roues.*

6. Problèmes liés aux transports scolaires

- *manque de soutien clair de la commune sur cette question ;*
- *changement unilatéral du type de bus par Car Postal, entraînant une réduction du nombre de places et des conditions de transport dégradées ;*
- *absence de solution alternative immédiate proposée par Car Postal ;*
- *incertitudes sur le financement de bus supplémentaires par le Cercle scolaire.*

Face à ces constats, il est essentiel que notre Commune prenne position pour défendre une offre de transports cohérente et adaptée aux besoins de la population. Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité urgente de revoir et de corriger les dysfonctionnements constatés afin de répondre de manière satisfaisante aux attentes et aux besoins de notre population. Par cette résolution, notre Conseil général demande donc au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires :

- *une évaluation approfondie des impacts des changements actuels sur la mobilité locale ;*
- *une prise en compte des zones mal desservies ;*
- *une prise de contact avec Car Postal et les autorités compétentes afin d'exiger des ajustements et des solutions concrètes ;*
- *prioriser les besoins de desserte locale en garantissant un accès optimal aux services de transports publics pour tous·tes les habitant·e·s de la Haute Béroche et Vaumarcus ;*
- *améliorer les correspondances entre les bus et les trains afin de réduire les temps de trajet et d'optimiser la mobilité vers Neu.châtel, Yverdon-les-Bains, La Chaux-de-Fonds et Berne ;*
- *une communication transparente avec les habitant·e·s sur les démarches entreprises et les alternatives envisagées ;*
- *la mise en place de solutions innovantes pour encourager l'utilisation des transports publics que tous nos partis politiques prônent.*

Nous croyons fermement qu'une telle démarche contribuera à améliorer la qualité de vie de nos concitoyen·ne·s et à promouvoir un mode de transport durable et respectueux de l'environnement. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour toute discussion ou rencontre à ce sujet. Pour le parti Socialiste, Hanâa von Allmen, Laurent Affolter, Donatella Vantaggio-Campa. »

M. J. Fehlbaum annonce une interruption de séance à 20h57 pour une durée de 5 minutes afin que les groupes puissent en discuter car cet objet est parvenu au bureau du Conseil général ce jour.

M. Th. Rothen : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons entendu certaines remarques qui ont été apportées. Si le parti Socialiste ce soir vous propose une résolution, c'est bien qu'il ne voulait pas proposer une motion parce qu'une motion est une demande d'étude d'un sujet qui finalement ne dépend pas que du Conseil communal, donc le Conseil communal aurait pu avoir des difficultés. Je vous rappelle l'article du règlement, article 49 : « Tout membre du Conseil général peut proposer une résolution. Justifiée par les événements ou les circonstances du moment et consistant dans un vœu, une protestation ou un message, la résolution est une déclaration sans effet obligatoire qui doit être limitée à l'évocation de problèmes intéressant la commune, sa gestion et son développement. Une intervention d'un membre du Conseil général susceptible d'être l'objet d'un arrêté, d'une motion, d'une proposition ou d'un postulat ne peut tendre au vote d'une résolution. » Donc là, on vous propose une résolution, c'est simplement vous faire entériner qu'il y a tout plein de problèmes avec ces transports et que nous appuyons le Conseil communal pour qu'il aille discuter avec Car Postal, avec les autorités cantonales, avec les CFF si besoin pour expliquer tout ce qui ne va pas, trouver des solutions avec eux, ou avec nous peut-être s'il a besoin de notre avis, mais c'est sans force obligatoire. Je vous rappelle, on n'a pas de réponse mais la force de cette résolution c'est que le Conseil communal peut dire « Nous avons 800 signataires d'une pétition de gens mécontents et nous avons en plus une résolution votée », et là il faudrait qu'elle soit votée par la majorité, voire l'unanimité du Conseil général pour dire « Oui ça ne va pas, faites quelque chose ». Et là notre Conseil communal a quelque chose en plus. Alors de faire une analyse d'un texte qui, certes, n'est probablement pas idéal parce qu'il contient des*

questions qu'on pourrait admettre comme étant plutôt la demande d'une motion, non ce texte est une résolution qui est présentée, et le titre doit être retenu comme tel, donc, s'il vous plaît, allez à l'essentiel à vous dire que nous appuyons ces 800 personnes qui ont signé une pétition en disant « Nous non plus, on n'est pas satisfaits » et on demande vraiment et on appuie notre Conseil communal pour qu'il aille discuter et qu'il trouve des solutions. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Merci Monsieur Rothen pour ces précisions que j'étais en train de préparer pour les donner moi-même. Donc confirmation est donc donnée, ce n'est pas une motion donc nous sommes dans les délais, nous sommes donc en mesure de voter cette résolution au Conseil général donc nous sommes censés donner notre avis dessus. »

M. Th. Pittet : « Je me permets Mesdames, Messieurs, Monsieur le président, de faire quelques remarques par rapport au texte. Effectivement, comme l'a dit Monsieur Rothen, ce n'est pas un texte contraignant, au contraire d'une motion, mais en même temps ça permet de moins anticiper et de le faire le jour même. On m'a reproché aujourd'hui de ne pas être assez en avance avec mes convocations, on peut reprocher à ce texte d'arriver très tard. Bref, tout ça pour dire que la puce numéro une du point 1 « Cette ligne ne dessert plus Provence » : faux. À midi, on peut prendre le train à Gorgier-St-Aubin et aller jusqu'à Provence. Ensuite, dire que 1h10 pour aller à La Chaux-de-Fonds, c'est vrai, il y a six ans j'amenais mes gamins à Chambrelieu parce qu'il fallait 1h30 depuis Gorgier-St-Aubin pour y aller, c'est plutôt un avantage aujourd'hui. Préciser aussi que la rencontre avec Car Postal est fixée au 27 mars, donc on n'a pas besoin d'une résolution, on est à l'écoute de notre population, on est là pour la servir et je trouve un peu désagréable, même si apparemment c'est pour soutenir, ça me paraît un petit peu compliqué de la recevoir comme ça ce soir au vu des débats qui viennent de se dérouler. Merci pour votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, par rapport à cette résolution, c'est une raison de plus pour imaginer un boulot de plus parce que l'on rajoute du travail à nos conseillers communaux. Quoi qu'il arrive, à la fin on ne sera jamais content, pour pas être agréable à tout le monde. Il y aura toujours des problèmes. On doit apprendre à vivre avec moins et être plus raisonnables dans la vie. On ne peut pas toujours exiger, exiger... C'est comme ça. Merci. »

➤ **Soumise au vote, la résolution est acceptée par 39 voix pour et 1 abstention.**

M. J. Fehlbaum : « Nous arrivons à la fin de cet ordre du jour, je dois juste brièvement redonner la parole à Madame Muster qui avait oublié une information du Conseil communal. Et ensuite, j'ai une prière pour tous ceux qui n'ont pas reçu leur enveloppe lors du Conseil général précédent, c'est qu'ils fassent un petit passage vers notre ami Sandro pour recevoir leurs jetons de présence. Merci d'avance. »

Mme C. Muster : « Je suis désolée, je vais reprendre un petit peu la parole avant de terminer. Concernant le communiqué de presse, j'ai quand même oublié, et je trouve que c'était important de l'exprimer encore ce soir, nos remerciements sincères aux anciens exploitants, de tout le travail et leur engagement qu'ils ont apportés lorsque nous avions L'Optimist' à Saint-Aubin-Sauges. Voilà, un petit lapsus tout à l'heure. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Fehlbaum** lève la séance à 21h12.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Adjointe au chancelier
Elisa Coucheman

Le président,
Jean Fehlbaum

Le secrétaire,
Patrick Ginggen

La Grande Béroche, le 26 mai 2025